



Financer l'investissement
de nos collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 23 JANVIER 2017

L'AGENCE FRANCE LOCALE LANCE SON PROGRAMME ECP

L'Agence France Locale accède désormais au marché monétaire grâce au lancement ce jour de son programme ECP (Euro Commercial Paper).

L'Agence France Locale a émis avec succès ses premiers titres de créance sur le marché monétaire dans le cadre d'un programme ECP qu'elle a récemment mis en place.

L'accès à ce marché de court terme lui permettra notamment d'optimiser sa liquidité et de financer les lignes de trésorerie ouvertes aux collectivités membres de l'Agence depuis novembre 2016.

« Après les deux placements privés réalisés en décembre 2015 et une deuxième émission benchmark lancée en mai 2016, l'Agence France Locale continue de diversifier ses sources de financement, notamment via un accès récurrent au marché monétaire dollar, a déclaré Raphaël Bellan-Payraut, Directeur Trésorerie et financement court-terme de l'Agence France Locale. Par ailleurs, le succès de ces nouvelles émissions montre la constance de l'intérêt que les investisseurs continuent de porter aux titres de l'AFL, y compris sur le marché monétaire. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr